

Rapport sur la situation de l'enseignement supérieur : [TOGO]

Dans le cadre de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur (WHEC2022)
Section de l'enseignement supérieur de l'UNESCO | Division de l'éducation 2030
Commission nationale de l'UNESCO en collaboration avec la Direction de l'enseignement supérieur

Auteur(s)

AGBOH Koffi Michel, Secrétaire général, Commission nationale pour l'UNESCO

Dr ADJOGAN Koffivi Nunekpewo, Chef division, Commission nationale

Dr DOUSSIMELE Komlavi, Chef division, Commission nationale

Date [22/02/2022]

Résumé

L'expérience de l'enseignement supérieur au Togo remonte en 1965 avec la création de l'institut supérieur du Bénin (ISB), ensemble avec la République du Dahomey, actuelle République du Bénin. Depuis, le pays dispose d'une nonantaine d'institutions d'enseignement supérieur parmi lesquelles on compte seulement trois universités dont une privée confessionnelle et une école normale supérieure. Elles rivalisent en termes d'effectif et forment dans divers domaines allant des Humanités aux sciences et technologies en passant par les sciences économiques et juridiques, suivant le système de classification internationale de type éducation (CITE) et le réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur de l'Afrique de l'ouest (REESAO) à partir de 2008. D'une manière générale, les missions assignées à ces institutions d'enseignement supérieur, surtout universitaires, conformément à la loi n° 97-14 du 17 septembre 1997 portant statuts des universités du Togo, sont, entre autres, la formation initiale et la formation continue d'une part ; la recherche scientifique, le développement technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats d'autre part . Elles ont également pour mission la diffusion et la vulgarisation de la culture et de l'information scientifique et technique ; la prestation de services dans le cadre de la formation et de la recherche ; la coopération scientifique, technique et culturelle. Malheureusement, ces institutions se heurtent à un certain nombre de défis qui se posent essentiellement en matière d'effectifs croissants, d'année en année, dépassant la capacité d'accueil des institutions de formation. Les effectifs par faculté, montrent une faible fréquentation des filières technologiques et scientifiques et une forte concentration dans les filières littéraires, juridiques et économiques. Les moyens ne suivent pas le rythme de l'effectif des étudiants, alors que les dépenses sociales (bourses et autres) représentent 40% du budget des universités publiques. Il est constaté aussi une faible ouverture de l'université sur le monde du travail. Or, le budget consacré à la recherche est très faible et les chercheurs sont tous des enseignants, situation qui limite la recherche. Cette recherche est inexistante dans l'enseignement supérieur privé. Néanmoins, la propension est de trouver des solutions efficaces et durables à ces défis.

Contenu

Résumé.....	1
Acronymes.....	Erreur ! Signet non défini.
1. Présentation	4
1.1 Historique des taux généraux d’inscription et d’obtention de diplômes.....	4
Tableau 1 l’évolution des effectifs dans les universités publiques du Togo entre 2010-2018	4
Tableau 2 : tableau représentant les effectifs d’inscription dans l’enseignement supérieur au Togo (2011-2018)	5
1.2 Quantité et types d’établissements d’enseignement supérieur	5
1.3 Cadre juridique et institutionnel	5
1.4 Autres sous-rubriques pertinentes.....	6
Tableau 3 : Répartition du personnel de recherche par sexe au Togo en 2019	7
Tableau 4 : Répartition de l’effectif des étudiants par sexe selon les domaines d’étude du REESAO	7
Les défis actuels de l’enseignement supérieur au Togo	8
Les défis liés à l’enseignement	8
Les Défis inhérents au volet recherche	8
Vers 2030 et au-delà : recommandations pour l’avenir.....	8
Dans le cadre de l’enseignement	8
Dans le cadre de la recherche	9
Données bibliographiques.....	9

Acronymes

CAMES : Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur
CITE : Classification internationale de type éducation
COMNAT-TG : Commission nationale togolaise pour l'UNESCO
DAAS-UK : Direction des affaires académiques et de scolarité de l'université de Kara
DAAS-UL : Direction des affaires académiques et de scolarité de l'université de Lomé
DP/MESR : Direction de la planification/Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
DRST : Direction de la recherche scientifique et technique
EDL : Ecole des lettres
EDM : Ecole de médecine
EDS : Ecole des sciences
EESP : Etablissements d'enseignement supérieur privés
EGES : Effectif global de l'enseignement supérieur
ENS : Ecole normale supérieure
ESACJ : Ecole supérieure d'administration et des carrières juridiques
ESTEG : Ecole supérieure des techniques économiques et de gestion
FASEG : Faculté de sciences économiques et de gestion
FAST : Faculté des sciences et techniques
FDM : Faculté de médecine
FDSP : Faculté de droit et des sciences politiques
FLESH : Faculté des lettres et sciences humaines
LLA : Lettres, Langues et Arts
LMD : Licence master doctorat
ODD : objectifs du développement durable
PND : Plan national de développement du Togo
PNR : Politique nationale de la recherche
PSE : Plan sectoriel de l'éducation
REESAO : Réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur de l'Afrique de l'ouest
SA : Sciences Agronomiques
SEF : Sciences de l'Education et de la Formation
SEG : Sciences Economiques et de Gestion
SHS : Sciences de l'Homme et de la Société
SJPA : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration
SS : Sciences de la Santé
ST : Sciences et Technologies
TIC : Technologie de l'information et de la communication
UB : Université du Bénin
UCAO - UUT : Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest - Unité universitaire du Togo
UK : Université de Kara
UL : Université de Lomé
UP : Universités Publiques
USM : Université Sans les Murs

1. Présentation

1.1 Historique des taux généraux d'inscription et d'obtention de diplômes

Depuis leur création, on note, au fil des années, une augmentation progressive du nombre d'inscrits dans les différentes universités et établissements de l'enseignement supérieur au Togo. De 845 étudiants à son ouverture en 1970, l'effectif de l'université de Lomé est passé à environ 67000 en 2019-2020. A l'université de Kara, les effectifs ont évolué de 1537 étudiants à sa création à plus de 18000 étudiants pour la rentrée académique 2017-2018.

En dix ans, les deux Universités publiques du Togo (Université de Lomé et Université de Kara) ont connu une massification occasionnée par une demande sociale importante. Le tableau 1 réalisé à partir des données des directions des affaires académiques et de scolarité des universités de Lomé (DAAS-UL) et de Kara (DAAS-UK), reprises par P. Pari et all (2020)¹ montrent l'évolution de ces effectifs dans les universités publiques du Togo de l'année académique 2009-2010 à l'année académique 2017-2018.

Tableau 1 l'évolution des effectifs dans les universités publiques du Togo entre 2010-2018²

Années académiques	Université de Lomé	Université de Kara	Totaux
2009-2010	41 460	9 930	51 390
2010-2011	44 062	10 779	54 841
2011-2012	47 851	12 898	60 749
2012-2013	43 824	12 983	56 807
2013-2014	42 228	11 946	54 174
2014-2015	44 545	11 935	56 480
2015-2016	50 477	14 405	64 882
2016-2017	52 049	15 989	68 038
2017-2018	54 077	17 557	71 534

Source : COMNAT-TG (2022)

Pour ce qui est de l'université privée (UCAO UUT) et de la septantaine d'établissements d'enseignement supérieur, les statistiques de la direction de la planification du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (DP/MESR) donnent une idée globale des effectifs comme indiqué dans le tableau 2.

¹ Pari, P., Holu, Y. A., Kazimna, P., Tchonda, M. & Alfa, A. (2020). *Le système éducatif et d'orientation (scolaire et professionnelle) au Togo et leur adéquation aux besoins des usagers*. Rapport produit dans le cadre du projet r4d « Adapter et renforcer l'orientation scolaire et professionnelle pour promouvoir le travail décent dans deux pays d'Afrique de l'Ouest : le Burkina Faso et le Togo ». Université de Lomé, Lomé, Togo.
https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_373E87E064BE.P001/REF.

² Ces effectifs ne concordent pas avec ceux de la direction de la planification du MESR. Confer tableau 2.

Tableau 2 : tableau représentant les effectifs d'inscription dans l'enseignement supérieur au Togo (2011-2018)

Années académiques	EGES	UL	UK	UP	EESP
2010-2011	62034	43421	10753	54174	7860
2011-2012	70100	47349	12890	60239	9861
2012-2013	72383	43468	13089	56557	15826
2013-2014	71776	41918	12464	54382	17394
2014-2015	75045	43969	11943	55912	19133
2015-2016	85463	50117	14410	64527	20936
2016-2017	88605	51695	16379	68074	20531
2017-2018	94819	55721	18250	73971	20848

Source : COMNAT TG (2022)

Légende : EGES (effectif global de l'enseignement supérieur) ; UL (Université de Lomé), UK (Université de Kara) ; UP (Universités Publiques) ; EESP (Etablissements d'Enseignement Supérieur Privés)

Il est difficile d'obtenir des effectifs précis dans leur évolution en se référant aux diverses sources consultées. A propos de l'année 2018 par exemple, le Plan sectoriel de l'éducation de la République du Togo (2020-2030) donne 19780³ pour les établissements privés d'enseignement supérieur contre 20848 pour la direction de la planification du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (DP/MESR). Cependant, selon le PSE 2020-2030, « L'enseignement supérieur connaît une évolution soutenue de ses effectifs depuis 2011 avec une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 6,7%. Les étudiants s'orientent en grande majorité (environ 75%) vers le commerce, l'administration, le droit, les lettres et les sciences de l'homme et de la société⁴. »

L'initiative des annuaires statistiques universitaires étant récente et entreprise dans certaines institutions seulement, les mêmes difficultés s'observent en matière des résultats globaux, voire partiels des établissements de l'enseignement supérieur. A l'université publique de Lomé par exemple, la première édition d'un annuaire statistique remonte à juin 2021 et prend en compte l'année académique 2017-2018. En effet et selon *l'annuaire statistique 2017-2018 de l'université de Lomé* (2021, 84) dans sa thématique efficacité interne dont l'un des objectifs est de maîtriser les taux de réussite et le pourcentage des diplômés de l'UL, on dénombre 5573 diplômés en licence (avec un pourcentage de 7,08 étudiants ayant validé les 180 crédits en 3 ans et 36,91 en 4 ans), 240 diplômés en master et 185 en doctorat⁵.

1.2 Quantité et types d'établissements d'enseignement supérieur

Le Togo compte une nonantaine d'établissements d'enseignement supérieur dont deux universités publiques, une université privée confessionnelles et des établissements d'enseignement supérieur privés (70 environ) qui se partagent les différentes filières. Près de 71% des établissements privés sont agréés tandis que les 29% restants ont leur dossier de création ou de renouvellement en cours de traitement. On a également une école normale supérieure (ENS) formant les enseignants du premier cycle du secondaire.

1.3 Cadre juridique et institutionnel

L'expérience de l'enseignement supérieur au Togo a commencé en 1965 lorsque le pays a ouvert sa première université publique conjointement avec le Dahomey (actuelle République du Bénin). Il s'agit de l'institut supérieur du Bénin (ISB) dont la section scientifique se situait au Dahomey et celle littéraire à Lomé (Togo). En 1970, le pays se dote d'une université autonome par décret N° 70-156/PR

³ Plan sectoriel de l'éducation de la République de Togo 2020-2030 (2010 : 95)

⁴ Idem, p. 96.

⁵ Source : DAAS UL.

du 14 septembre 1970 sous le nom « université du Bénin » avec cinq écoles : l'École des lettres (EDL), l'École supérieure d'administration et des carrières juridiques (ESACJ), l'École supérieure des techniques économiques et de gestion (ESTEG), l'École des sciences (EDS) et l'École de médecine (EDM). Cette première université publique changera de dénomination pour devenir « université de Lomé » par décret N° 2001-024/PR du 09 mars 2001.

L'université du Bénin sera régie par la loi n° 97-14 du 10 septembre 1997 portant statut des universités publiques du Togo, qui définit clairement les missions assignées à ces institutions. Mais, avec la création d'une deuxième université publique à Kara par décret N° 99-011/PR du 21 janvier 1999 : l'université de Kara (qui ouvre effectivement ses portes le 19 janvier 2004 avec cinq filières (FDSP, FASEG, FLESH, FAST, FDM), le cadre juridique a profondément évolué. La loi du 10 septembre 1997 sera successivement modifiée par la loi n° 2000-002 du 11 janvier 2000, la loi n° 2006-004 du 3 juillet 2006 et la loi n° 2014-002 du 9 avril 2014. On a également enregistré le décret n°2000-016/PR du 8 mai 2000 portant modalités d'élection des organes de direction des universités du Togo et la loi n°2000-016 du 1^{er} septembre 2000 portant statut du personnel enseignant de l'enseignement supérieur du Togo.

Avec le foisonnement des établissements privés d'enseignement supérieur, il s'est avéré nécessaire de promulguer la loi N° 2017-055 d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche du 19 juin 2017. Cette loi a créé un conseil de l'enseignement supérieur chargé de proposer les orientations générales de l'enseignement supérieur et de la recherche, en fonction des besoins économiques, sociaux, culturels et artistiques de la nation et des missions dévolues à l'enseignement supérieur (art. 104⁶).

Par ailleurs, le Togo est signataire d'un certain nombre de conventions et accords internationaux à la reconnaissance des diplômes, à l'échiquier international. Au niveau ouest africain, il est membre du réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur de l'Afrique de l'ouest (REESAO) créé, à Lomé, le 11 octobre 2005, dans le but de promouvoir une nouvelle politique de coopération universitaire, avec pour mission de définir dans un esprit de solidarité et de synergie les voies et moyens indispensables à la mise en place du LMD en partenariat avec les institutions nationales et internationales telle le conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (CAMES)⁷, organe de validation des diplômes des pays francophones de l'Afrique subsaharienne. Le Togo est également signataire de l'accord d'Arusha des 10-12 mars 2015 sur l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique ainsi que de la convention révisée d'Addis-Abeba (2014) sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur des Etats d'Afrique.

1.4 Autres sous-rubriques pertinentes

Le Togo a pris une option sérieuse en matière de la recherche et de la question genre dans l'enseignement supérieur.

Pour ce qui est de la recherche, il est mis sur pied un organe national de coordination de la recherche et de l'innovation à travers la direction de la recherche scientifique et technique (DRST) créée par décret n°86/71 du 11 avril 1986. Il s'ensuit l'élaboration d'une politique nationale de la recherche - PNR- (2020-2030) qui se veut un outil fédérateur visant à renforcer les activités de recherche-développement et d'innovation dans tous les secteurs. Elle se propose d'aller au-delà des clivages disciplinaires pour renforcer les activités de recherche dans les domaines prioritaires de développement du pays tels que déclinés dans le plan national de développement du Togo (PND), mais également en prenant en compte la vision intégratrice du développement telle que prônée par les objectifs du développement durable (ODD)⁸. Cette politique veut également faire de la recherche

⁶ République togolaise : la loi N° 2017-055 d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche du 19 juin 2017 p. 21.

⁷<https://fr.wikipedia.org>

⁸ République togolaise : politique nationale de la recherche PNR (2020-2030), (2019 :8-9)

un moteur qui contribue à relever les défis qui se posent au Togo, mais aussi à renforcer le rayonnement des chercheurs togolais et leur participation à l'économie mondiale du savoir à partir de la formation d'un vivier d'experts dans tous les domaines⁹. La grande question reste la création d'un mécanisme institutionnel national d'accès aux fonds compétitifs de recherche et de la production scientifique ainsi que la tendance vers une équité genre, non seulement au niveau des chercheurs, mais également dans les effectifs globaux.

Quant au genre, les femmes sont sous représentées dans l'enseignement supérieur, tant au niveau des enseignants/chercheurs qu'à celui des étudiants, surtout dans les filières scientifiques et technologiques comme on peut l'observer dans les tableaux 3 et 4.

Tableau 3 : Répartition du personnel de recherche par sexe au Togo en 2019

Profil	Effectif total	Sexe			
		Homme		Femme	
		Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)
Chercheurs	66	62	93,94	04	6,06
Enseignants chercheurs	693	629	90,76	64	9,24
Techniciens de laboratoire	41	33	80,49	08	19,51
Total	800	724	90,5	76	9,5

Source : COMNAT-TG (2022) à partir des données de la PNR (2019)

Tableau 4 : Répartition de l'effectif des étudiants par sexe selon les domaines d'étude du REESAO

DOMAINE D'ETUDE REESAO	SEXE		TOTAL	Taux FEMMES
	F	M		
Sciences de l'Homme et de la Société (SHS)	3 689	7 800	11 489	32,10
Lettres, Langues et Arts (LLA)	2 992	4 837	7 829	38,21
Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration (SJPA)	3 072	4 521	7 593	40,45
Sciences de l'Education et de la Formation (SEF)	23	87	110	20,90
Sciences Economiques et de Gestion (SEG)	5 053	9 901	14 954	33,79
Sciences et Technologies (ST)	1 882	7 924	9 806	19,19
Sciences de la Santé (SS)	776	1 926	2 702	28,71
Sciences Agronomiques (SA)	265	1 101	1 366	19,39
TOTAL GENERAL	17 752	38 097	55 849	31,78

Source : COMNAT TG (2022) à partir des données de DAAS/UL (2018)

Par ailleurs, le Togo expérimente le projet « *Université Sans les Murs (USM)* » qui a mobilisé, le 7 décembre 2021, à Lomé, divers partenaires du système éducatif togolais, sous l'égide du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce projet vise à faciliter l'accès à l'internet haut débit sur les campus universitaires de Lomé et de Kara, pour permettre un meilleur déroulement des cours en présentiel et à distance. Il est présenté comme une innovation technologique ayant pour vocation d'appuyer le développement d'un enseignement hybride, adaptatif et bien maîtrisé par ses utilisateurs, assorti d'un accès à une offre pédagogique francophone riche et d'usage libre. Ainsi permet-il aux utilisateurs d'avoir accès à l'internet sans connexion.

L'USM s'inscrit dans le cadre de l'ambitieux plan de développement de la numérisation de l'offre éducatif que les autorités togolaises, au plus haut sommet de l'Etat, ont entrepris de mettre en place

⁹ Idem, p.35.

pour répondre au défi auquel l'enseignement supérieur est aujourd'hui confronté. Il se caractérise par une approche inclusive et innovante surtout dans ce contexte lié à la pandémie de covid-19.

Les défis actuels de l'enseignement supérieur au Togo

Selon une table ronde animée le 30 janvier 2019 à l'université de Lomé, les défis de l'enseignement supérieur au Togo ont été abordés et ils sont énormes. Aussi, en nous appuyant sur le Plan sectoriel de l'éducation du Togo (2020-2030), on distingue les défis liés à l'enseignement de ceux relatifs à la recherche.

Les défis liés à l'enseignement

En matière d'enseignement supérieur au Togo, on note un certain nombre de défis parmi lesquels, on citera :

Défi 1 : les infrastructures d'accueil largement en deçà des besoins ;

Défi 2 : la gestion des flux d'entrée rendue difficile par la faible régulation des effectifs dans les niveaux inférieurs ;

Défi 3 : la demande sociale pour les études dans le supérieur relativement forte ;

Défi 4 : l'insuffisance de financement ;

Défi 5 : les conditions de formation peu adaptées ;

Défi 6 : l'inadéquation des offres de formation au marché de l'emploi ;

Défi 7 : la faible proportion des filles, en particulier dans les filières scientifiques.

Les Défis inhérents au volet recherche

Le volet recherche est également confronté à plusieurs problèmes :

Défi 1 : la défaillance des cadres politique, institutionnel et juridique.

Défi 2 : l'insuffisance de financement de la recherche.

Défi 3 : la faible capacité opérationnelle et l'insuffisance d'infrastructures, de ressources humaines.

Défi 4 : la faible valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation.

On note par ailleurs le manque d'investissement au niveau des institutions d'enseignement supérieur du Togo en raison de leur incapacité à répondre aux besoins immédiats en matière de compétences et à contribuer à une croissance productive à moyen terme.

Vers 2030 et au-delà : recommandations pour l'avenir

Le Togo s'est fixé plusieurs objectifs à atteindre pour l'enseignement supérieur et la recherche d'ici à 2030 afin de pallier ces défis. Ces objectifs peuvent s'exprimer dans le présent rapport en termes de recommandations.

Dans le cadre de l'enseignement

Recommandation 1 : mettre en œuvre l'ambitieux programme de construction et de rénovation d'infrastructures, tout en renforçant l'utilisation des TIC et la part de la formation à distance. Il est prévu que 2% des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur suivent un enseignement à distance, soit environ 4.000 étudiants à l'horizon 2030 à partir de 2022 et continuer la transformation numérique de l'enseignement supérieur.

Recommandation 2 : maîtriser les flux et ouvrir de nouvelles structures d'enseignement supérieur (5 centres universitaires et 1 université polytechnique) dans les régions à partir de 2025. Il faut professionnaliser l'enseignement supérieur et renforcer le partenariat avec le secteur privé. Le PSE, selon M. Akakpo-Numado, propose, concrètement, de porter les effectifs dans les universités publiques d'enseignement supérieur, de plus de 68000 actuellement, à 90.000 étudiants en 2025.

Dans les filières technologiques il faut faire passer cet effectif de 3500 à 12000, ramener le nombre d'étudiants dans les filières littéraires de plus de 30.000 à 17000, ainsi que celui des filières juridiques et économiques, de plus de 20.000 à 12000 étudiants.

Recommandation 3 : mettre en place des systèmes incitatifs (bourses et allocations, orientation des élèves depuis le secondaire, sensibilisation des bacheliers, élargissement de l'offre de formation en sciences et technologies, etc.) pour encourager les inscriptions dans les filières scientifiques, technologiques et agricoles.

Recommandation 4 : augmenter les ressources, notamment celles des universités publiques. En termes clairs, l'augmentation des frais de scolarité qui sont aujourd'hui à un niveau jugé faible constitue une recommandation et permettrait de doter les universités des moyens nécessaires pour remplir leur mission. Egalement, la diversification des sources de financement du sous-secteur est un élément important à signaler.

Recommandation 5 : améliorer le taux d'encadrement des étudiants en recrutant davantage d'enseignant(e)s-chercheurs en fonction de l'évolution de l'effectif des étudiants et en instaurant des règles limitant et encadrant l'exercice de leur fonction administrative qui a tendance à limiter leur disponibilité pour les cours.

Il faut également renforcer les formations à la pédagogie universitaire afin de s'assurer que les enseignants-chercheurs disposent des compétences pédagogiques adéquates pour bien transmettre leurs connaissances. Des efforts particuliers seront déployés afin que ces formations en pédagogie universitaire intègrent l'utilisation des nouvelles technologies.

Recommandation 6 : renforcer la participation des entreprises privées aux formations universitaires, que ce soit au niveau de la conception des curricula, de leur participation à des cours spécifiques, dans la recherche et le suivi des stages pratiques en entreprise.

Recommandation 7 : augmenter la proportion des filles. Celle-ci passera de 29,7% à 35% en 2030. Pour encourager leur inscription, des mesures spécifiques seront prises à travers le système d'attribution des bourses, le développement du tutorat et un mécanisme d'accompagnement social avec par exemple la création de crèches dans les universités, pour les femmes qui ont des enfants en bas âge.

Dans le cadre de la recherche

Afin de renforcer le cadre institutionnel et la gouvernance au niveau de la recherche et de l'innovation, le gouvernement togolais souhaite

Recommandation 1 : mettre en œuvre la politique nationale de la recherche et de l'innovation,

Recommandation 2 : mettre en place une stratégie innovante de financement de la recherche (fonds compétitif, subventions publiques)

Recommandation 3 : mettre en place des cadres d'accréditation et d'évaluation des structures de recherche ;

Recommandation 4 : créer une agence de valorisation des résultats de recherche

Données bibliographiques

Pari, P., Holu, Y. A., Kazimna, P., Tchonda, M. & Alfa, A. (2020). *Le système éducatif et d'orientation (scolaire et professionnelle) au Togo et leur adéquation aux besoins des usagers.* Rapport produit dans le cadre du projet r4d « Adapter et renforcer l'orientation scolaire et professionnelle pour promouvoir le travail décent dans deux pays d'Afrique de l'Ouest : le Burkina Faso et le Togo ». Université de Lomé, Lomé, Togo.

République togolaise, 2017. *La loi N° 2017-055 d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche du 19 juin 2017.*

République togolaise, 2019. *Plan sectoriel de l'éducation de la République du Togo 2020-2030 (2010, revue en 2019).*

République togolaise, 2019. *Politique nationale de la recherche PNR (2020-2030).*

Université de Lomé, 2021. *Annuaire statistique 2017-2018 de l'université de Lomé.*